

Séance publique du Conseil Municipal en date du 22 Janvier 2015.

Une information complémentaire sur le projet de la Maison Médicale nous est donnée par Monsieur le Maire : l'architecte chargé de la mission de conseil diagnostic et avant-projet auprès des praticiens médicaux a été choisi par la Communauté de Communes : Monsieur QUEMIN Bruno.

1) Mutuelle Communale

M. FOURETS présente au Conseil Municipal l'association ACTIOM, loi 1901. Elle a été créée pour répondre aux besoins de mutuelle santé des administrés non couverts ou plus simplement en recherche d'une mutuelle moins chère. Via l'adhésion à l'Association ACTIOM (10 euros, payable une seule et unique fois), *Ma Commune Ma Santé* propose 6 formules (2 mutuelles à 3 formules : économie, sécurité et confort) sans questionnaire de santé, ouvert à tous les administrés. La Commune n'a aucun engagement envers ACTIOM, elle sert d'intermédiaire entre les administrés et *Ma Commune Ma Santé* pour l'adhésion. Les dossiers seront à récupérer en Mairie. Il faudra tenir une permanence pour les administrés et envisager une réunion publique. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accréditation à l'association ACTIOM.

2) Personnel Communal

a) Poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe Contractuel – Ecole et Cantine

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération du 15 Septembre 2014 créant un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe Contractuel à Temps Non Complet de 14.18 Heures Hebdomadaires afin d'assurer la réforme des rythmes scolaires et l'augmentation de fréquentation de la cantine et la garderie scolaire.

Après plusieurs mois de fonctionnement, il s'avère qu'il est nécessaire de réajuster les horaires de cet agent (prise en compte du rangement de la garderie, des réunions pour la cantine et les TAP, présence supplémentaire pour le repas de Noël).

Il nous propose la création d'un Poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe Contractuel à Temps Non Complet de 15.51 Heures Hebdomadaires et la suppression d'un Poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe Contractuel à Temps Non Complet de 14.18 Heures Hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres Présents, décide à compter du 1^{er} Février 2015, la création d'un Poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe Contractuel à Temps Non Complet de 15.51 Heures Hebdomadaires et la suppression d'un Poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe Contractuel à Temps Non Complet de 14.18 Heures Hebdomadaires.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 01/2015

b) Poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe Contractuel - Cantine

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération du 17 Février 2014 créant un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe Contractuel à Temps Non Complet de 9.78 Heures

Hebdomadaires afin d'effectuer des travaux de nettoyage de la Mairie et pour le service de la cantine scolaire.

Il s'avère nécessaire de réajuster les horaires de cet agent (augmentation de fréquentation de la cantine, nécessité de 2 services tous les jours, Préparation du repas de noel et réunion cantine en cours d'année).

Il nous propose la création d'un Poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe Contractuel a Temps Non Complet de 10.75 Heures Hebdomadaires et la suppression d'un Poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe Contractuel a Temps Non Complet de 9.78 Heures Hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres Présents, décide à compter du 1^{er} Février 2015, la création d'un Poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe Contractuel a Temps Non Complet de 10.75 Heures Hebdomadaires et la suppression d'un Poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe Contractuel a Temps Non Complet de 9.78 Heures Hebdomadaires.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 02/2015

3) Logement Communal – Maison Martin Rez-de-chaussée

LE CONSEIL MUNICIPAL Soussigné :

Compte tenu du départ au 4 Novembre 2014 de la précédente locataire occupant le logement situé 9 Espace Morlière – Rez-de-chaussée et vu la demande de location formulée par le locataire suivant

Le Conseil Municipal décide que ce logement peut-être mis à la disposition de l'intéressée et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour établir et signer le contrat de location au 1^{er} Février 2015, pour un loyer mensuel de 394.71 € et loyer de garage mensuel de 57.14 € soit un montant total mensuel de 451.85 €

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 03/2015

4) Produits d'entretien

Madame CHANAUX Nadège nous informe qu'une consultation de tarifs a été faite auprès du fournisseur principal de la Commune pour une commande de produits annuel. Le devis obtenu fait apparaitre une nette baisse des tarifs.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de passer une commande annuelle de produits et, durant l'année 2015, sollicitera d'autres fournisseurs afin de comparer les prix.

5) Dégradation Stade

Monsieur MERMET Jean-Luc nous informe que le 30 Décembre dernier, la buvette du stade a subi des dégradations (porte métallique fracturée et fixation du volet roulant tordue)

Un dépôt de plainte a été fait en gendarmerie et une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assurance. Après présentation du devis de réparation, celle-ci a donné son accord pour effectuer les réparations.

6) Projet Préfabriqué Ecole Maternelle

Monsieur le Maire nous rappelle que le préfabriqué de l'école maternelle est vieillissant et nécessite des travaux, voir un remplacement.

La Commune a pris contact par courrier auprès de 3 architectes (M. BROUARD Gaëtan, M. QUEMIN Bruno et le bureau O2) afin qu'il nous fasse une proposition de tarif pour une mission qui consiste principalement à un diagnostic et à faire exprimer les besoins du corps enseignant lors de rencontres et à les traduire spatialement et en terme de contraintes techniques.

Les 3 architectes nous ont fait parvenir leur proposition :

- M. BROUARD Gaëtan : 3 500 € H.T.
- Cabinet O2 : 5 450 € H.T.
- M QUEMIN Bruno : 1 675 € H.T

Après discussion, le Conseil Municipal décide de confier cette mission à Monsieur QUEMIN Bruno, qui ayant déjà travaillé pour l'école, dispose d'éléments justifiant son tarif moins élevé.

7) Lagunage

Monsieur le Maire nous informe qu'une réunion a eu lieu en présence de la Présidente et du directeur du Syndicat des Eaux, de M. le Maire et de ses adjoints, de M. DEGAUD Michel, et des propriétaires du terrain (zone tampon nécessaire au projet du lagunage). Cette rencontre avait pour but de réunir les deux parties et de convaincre les propriétaires de vendre et de trouver ensuite un compromis sur le prix. Un accord a finalement été trouvé entre les deux parties.

8) Eco-Finances

Monsieur le Maire nous informe que la Communauté de Communes a mandaté un cabinet « Eco-Finances » afin de travailler sur ses bases fiscales pour une meilleure optimisation des recettes.

Il est proposé aux communes membres d'effectuer ce même travail dans les mois à venir.

Le Conseil Municipal donne son accord pour mandater le cabinet « Eco-Finances » et prendra une délibération dès réception de la convention d'intervention.

9) Repas des aînés

Madame HUGONNARD Jacqueline nous rappelle que le repas des aînés aura lieu le Samedi 28 Février 2015 à 12 h à la salle des fêtes. Les membres du conseil municipal sont sollicités afin d'aider à la mise en place de la salle, pour le service de l'apéritif et pour le débarrassage.

Un planning sera diffusé aux conseillers pour inscriptions.

10) Salles Communales

Un administré a fait une demande de location pour la mezzanine de la Salle Polyvalente, demande qui a été rejetée car la salle est prise par le basket. Ce rejet n'a pas été compris. Devant cette incompréhension et devant les multiples demandes de particuliers et / ou des associations, il apparaît nécessaire de reprendre les règlements de location des salles communales. Le Conseil Municipal décide qu'un groupe de travail se réunira pour mettre à plat la gestion et la tarification des salles communales.

11) Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération du 17 Octobre 2011 concernant la fixation du taux de la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire communale.

Il nous propose de reconduire le taux de 4 % pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31

Décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de reconduire pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 Décembre 2017) le taux de 4 % pour la Taxe d'Aménagement. Toutefois, le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 04/2015

12) Convention Transport animaux pour la SPA

Monsieur le Maire nous rappelle que la Commune a passé une convention avec la SPA de Lyon et du Sud-Est pour l'accueil et la garde d'animaux trouvés ou divagant sur le territoire de la Commune. La SPA ne s'occupe plus du transfert des animaux de la commune à leurs locaux.

Afin d'assurer ce transfert d'animaux, il y a lieu de faire appel à une société ou association habilitée à ce service.

Il nous propose une convention avec l'Association DAKTARI, située à Marcilloles (Isère), pour le transfert des animaux jusqu'au locaux de la SPA de Lyon pour un cout de 70 € H.T le transfert.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert d'animaux avec l'Association DAKTARI pour un cout de 70 € HT le transfert.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 05/2015

13) Logiciel Bibliothèque

Monsieur le Maire nous rappelle qu'il a été acheté en 2014 un logiciel « Biblio Facil » pour la gestion des livres pour la Bibliothèque de Jarcieu.

Il nous propose le contrat de maintenance établi par la société C.S.I pour une durée de 1 an et un coût annuel de 240 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance établi par la société C.S.I pour une durée de 1 an et un coût annuel de 240 € H.T.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération n° 06/2015

14) Questions diverses

✓ Ecole

Madame CHANAUX Nadège nous informe qu'une famille habitant la commune de Sonnay, quartier de St Sulpice, a fait une demande de pré-inscription auprès du secrétariat. Depuis le début de l'année scolaire trois inscriptions supplémentaires ont été faites et un problème d'effectif se pose.

Madame CHANAUX Nadège nous informe qu'il est nécessaire d'établir un document réglementant les inscriptions d'enfant domicilié à l'extérieur de la Commune.

✓ PLH

Monsieur le Maire nous informe qu'il a reçu un mail de Gaëtan Buzolich, responsable habitat de la CCTB, qui propose de travailler sur les objectifs de la commune de Jarcieu en lien avec le PLH. Aussi, la Commission Urbanisme sera convoquée prochainement en présence de Gaëtan Buzolich.

✓ Projet Clos Poncin

Monsieur le Maire nous informe qu'une réunion a eu lieu entre lui, les adjoints et les représentants de l'Habitat Dauphinois pour préparer la négociation de l'achat du tènement avec les propriétaires. L'Habitat Dauphinois et la Commune ont trouvé en commun accord un montant à négocier.

✓ Marché de Noël

Le marché de Noël, qui s'est déroulé le Samedi 13 Décembre 2014, a attiré de nombreux exposants. Le bilan est positif, avec un bénéfice de 895,99 euros.

**Le prochain conseil municipal est fixé au
Lundi 16 Février 2015 à 20 h**